

Commune de CORBENAY

-----  
**ARRETE n° 9/2024**  
**FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT**  
**ANNÉE 2024**  
**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**  
**ACCES AU GRADE DE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2ÈME**  
**CLASSE**

Le Maire de CORBENAY,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,  
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,  
Vu la délibération en date du 12/05/2010 fixant les ratios d'avancement de grade,  
Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période du ... au ... arrêtées par l'autorité territoriale en date du 30/06/2023 10/12/23 30/06/2025

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe au titre de l'année 2024 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
Mme GONCALVES RICARDO Maria Isabel	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	<b>Favorable</b>

Total promouvables : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1  
Total promus : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

**Article 2 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à Corbenay, le 12 février 2024



Le Maire,  
Gabriel Hamann